

# SOCIETE CENTRALE CANINE



# PROTOCOLE ORGANISATION MEC2



# 1°- Nombre de stagiaires 30Maximum

#### 2°- Matériel :

- Vidéo projecteur
- Paper board
- Salle ou chapiteau couvert

## 3°- Accessibilité au stage MEC2

- Etre titulaire du MEC1
- Avoir suivi le stage Ecole du Chiot.
- Si le MEC1 a a été obtenu depuis plus d'un an ( nouvelle version tenant compte de l'avance des connaissances en comportement canin) avoir suivi à titre de mise à niveau le module 1 du MEC1.

A l'issu de l'examen , le formateur y appliquera obligatoirement la mention « Reçu » . En l'absence de cette mention, le candidat sera considéré comme ajourné.

#### 4°- Examen

La partie écrite fera l'objet d'un questionnaire sous forme de QCM.

- 20 Questions sur l'Ethologie, la méthode éthologique et le clicker.
- 20 Questions sur la partie vétérinaire
- 10 Questions sur le développement comportemental du chien
- 20 Questions sur la cynophilie, le club, le moniteur de club, la leçon d'éducation.
- 10 Questions sur la législation.

#### Total sur 80 Points

( Minimum 50 points pour que la partie écrite de l'examen soit réussie).

### Une partie écrite sur une étude de cas d'un comportement gênant.

#### Reprenant:

- Les causes possibles du comportement gênant Sur 10 points
- L'analyse Les outils utilisés pour effectuer cette analyse Sur 20 points
- Le travail Terrain Ou conseils donnés au propriétaire Sur 20 points
- Le comportement de fond à adopter Sur 10 points

#### Total sur 60 Points

( Minimum 45 points pour que cette partie écrite soit validée)

La partie pratique sera évaluée sur un « extrait » de cours de 10 à 15 mn au cours de laquelle les stagiaires démontreront leurs compétences à transmettre, gérer un groupe mais également leur connaissance de la méthode positive et des techniques de travail correspondantes, en fonction du niveau réel des participants. Dans le groupe, il y aura obligatoirement au minimum 1 chien présentant un comportement gênant.

Les exercices seront évalués sur 100 points.

Sur la feuille d'évaluation des compétences, certains critères sont éliminatoires.

La partie terrain sera donc évaluée sur un total de 100 points, avec un minimum de 80 points pour valider l'épreuve..